

**REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**T  
A  
R  
I  
F  
S  
  
2  
0  
2  
4

Les tarifs de la redevance d'assainissement sont donc fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	2024
<u>Abonnés au service d'eau public:</u>	
Part fixe annuelle par abonné, HT	45,46 €
Part variable, le m <sup>3</sup> consommé, HT	2,0830 €
<u>Foyers alimentés par un puits:</u>	
2024	
le mètre cube consommé, avec une facturation minimum forfaitaire de 30 mètres cube par habitant par foyer pour une année.	2,5476 €